

LE COMMISSAIRE PARLEMENTAIRE

LA NOMINATION D'UN OMBUDSMAN

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au ministre de la Justice. En son absence, l'autre jour, j'ai demandé au premier ministre si le gouvernement songeait à créer un poste d'ombudsman fédéral, et le premier ministre s'est engagé à s'informer auprès du ministre de la Justice. Le ministre peut-il nous dire si le projet est à l'étude?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il m'est impossible de répondre directement à la question, mais je puis dire que le ministère de la Justice entreprend une revue complète de l'administration de la justice dans notre pays et des droits des citoyens d'en appeler des décisions du gouvernement. Un comité spécial de la Chambre a été formé sous la présidence du député de Windsor-Walkerville pour étudier la délégation de pouvoirs législatifs.

La Chambre devrait également savoir que le bill sur les langues officielles prévoit la nomination d'un commissaire des langues officielles qui agira comme ombudsman en matière de langue, mais je peux dire au député qu'en général, nous faisons une révision complète de la question.

LA RADIODIFFUSION

LE RETARD DANS L'ATTRIBUTION DES LICENCES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État. Pourquoi avoir attendu au dernier moment pour adopter le décret du conseil qui autorise le renouvellement des licences de certaines grandes stations de télévision et de radio, et avoir ainsi suscité de l'inquiétude et de l'incertitude parmi les radiodiffuseurs et leurs employés quant au maintien de leur activité?

[Français]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si l'honorable député parle de la directive donnée au CRTC, relativement à la propriété étrangère des moyens de diffusion au Canada.

[Traduction]

L'hon. M. Dinsdale: Je reprends ma question, monsieur l'Orateur, si vous permettez. Pourquoi avoir attendu au dernier moment pour adopter le décret du conseil qui autorise le renouvellement des licences de grandes stations? Je pourrais ajouter une question supplémentaire qui expliquera l'urgence. Le ministre a-t-il reçu une protestation de la part

[M. l'Orateur.]

du président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs disant que, par ce retard, le cabinet cherche à intimider et à vexer l'industrie canadienne de la radiodiffusion?

[Français]

M. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je dois avouer mon ignorance. Je ne sais pas de quel arrêté ministériel parle l'honorable député de Brandon-Souris. Je ne sais pas ce qu'il veut dire par la onzième heure et, en dernier lieu, je n'ai pas eu connaissance qu'une protestation ait été faite au secrétaire d'État dans la forme que mentionne l'honorable député.

[Traduction]

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION DE RÉFRACTAIRES ET DE DÉSERTEURS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il y a quelques semaines, ou quelques mois, on a posé au ministre des questions relatives à la politique que lui-même ou son ministère appliquent en ce qui concerne l'admission au Canada des réfractaires et des déserteurs, et la façon dont on traite ces derniers une fois qu'ils sont installés dans le pays. A plusieurs reprises, le ministre a déclaré que l'on examinait la question, et qu'il espérait pouvoir faire une déclaration à la Chambre relativement aux résultats de l'enquête. Est-il prêt à faire cette déclaration maintenant, et sinon, quand pourra-t-il informer la Chambre des résultats de cette enquête sur la politique appliquée?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne suis malheureusement pas en mesure de faire une déclaration aujourd'hui. Mes collègues examinent actuellement la question. Dès qu'ils auront terminé leur étude, je serai en mesure de faire une déclaration.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Au moment où le ministre fera sa déclaration à cet égard, nous dira-t-il si l'on fait une distinction nette entre les réfractaires et les personnes qui viennent au Canada pour inciter les gens à la violence?

L'hon. M. MacEachen: Comme on l'a si souvent déclaré à la Chambre, on admet au Canada les réfractaires qui satisfont aux conditions de notre système de sélection. Leur attitude à l'égard de la conscription n'entre pas en ligne de compte. Les personnes qui désirent venir au Canada pour inciter les gens à la violence se classent dans une catégorie différente. Si un réfractaire est un agitateur reconnu, on le traite d'une manière différente.